

*Le Président*

Ajaccio, le

02 MAI 2007

N/Réf: S20070178

Mesdames,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 3 avril 2007 par lequel vous attirez une nouvelle fois ma vigilance sur l'importante question du traitement des déchets dans l'île.

Vous rappelez à mon attention d'une part, votre opposition aux procédés d'incinération des déchets et en ce sens, vous avez bien voulu me faire part d'un projet alternatif. D'autre part, vous souhaitez notamment que l'Assemblée de Corse conserve la maîtrise de ce dossier. Dans ce cadre, vous me faites part de votre demande d'être entendues par les commissions de l'Assemblée de Corse.

Aussi, je tiens à vous rappeler que conformément aux dispositions particulières du Code Général des Collectivités, l'Assemblée de Corse n'a pas seule, l'entière maîtrise du Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets et Assimilés (P.I.E.D.M.A).

En revanche, comme vous le remarquez très justement, celle-ci a tenu à affirmer une position particulièrement ouverte sur les modes de traitement. A ce stade, aucune solution définitive n'ayant été arrêtée.

Comme vous le savez, la question particulièrement sensible du choix de l'incinération a été largement débattue par les conseillers territoriaux et fait l'objet d'une vigilante attention.

Chacun de nous étant profondément attaché à la recherche de la meilleure solution pour résoudre la question fondamentale du traitement des déchets sur l'île.

Chacun d'entre nous a à l'esprit les impératifs de santé publique et de préservation de l'environnement.

.../...